



Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC)

## Comité consultatif national

Le 24 février 2022, entre 13 h et 16 h 30 HE; sur Zoom

---

### Présences

---

#### Comité consultatif national

Christopher Hilkene  
Jane Lister  
Nadine Blaney  
Ron Ormson  
Pat McLean

#### Personnel de l'ACIC

Bob Masterson  
Christa Seaman  
Christine Nahas  
Daniella Muhanzi  
Danielle Morrison  
Isabelle Des Chênes  
Jeff Stevens  
Kara Edwards  
Shannon Watt  
Shawna Bruce (animatrice)

### 1. Remarques de bienvenue

Shawna souhaite la bienvenue à tous les membres participants du Comité consultatif national.

Isabelle souhaite personnellement la bienvenue à l'ACIC, remerciant le Comité consultatif national pour son soutien et soulignant que la récente situation au centre-ville d'Ottawa a été stressante pour certains membres du personnel de l'ACIC vivant dans la région, mais que les choses reviennent lentement à la normale. En fait, l'ACIC envisage un retour sur le lieu de travail au début du mois d'avril et a été occupée par des soumissions réglementaires lors des derniers mois.

Bob déclare également que l'industrie chimique a vécu une période passionnante, notamment en raison des nouveaux développements liés à la carboneutralité et à l'économie circulaire pour les plastiques. Le comité se voit encouragé à jeter un coup d'œil au rapport de l'année 2021 de l'ACIC, qui souligne sept propositions d'investissement liées à la carboneutralité en Alberta seulement. Des nouvelles moins positives ont également été reçues, avec le départ d'Olin Canada – l'un des plus anciens membres de l'ACIC. Il s'agissait d'une décision d'entreprise prise par leur siège social pour réduire les coûts. Cette décision implique que deux entreprises de chlore au Canada ne sont maintenant pas membres de la Gestion responsable<sup>MD</sup>, ce qui est malheureux, car la Gestion responsable<sup>MD</sup> est le ciment de l'industrie et de l'association. Enfin, le comité félicite Bob et l'ACIC d'avoir été désignée comme « Great Place to Work<sup>MD</sup> » pour 2022.

Shawna soumet la motion d'accepter l'ordre du jour du Comité consultatif national d'octobre 2021; Ron propose; Christopher appuie.

Shawna soumet la motion d'accepter le procès-verbal du Comité consultatif national de mai 2021; Nadine B. propose; Ron appuie.

Shawna présente un moment de Gestion responsable<sup>MD</sup>, l'explosion d'Eastway Tank à Ottawa le 13 janvier 2022 – l'un des pires incidents industriels à Ottawa depuis des décennies. L'incident a causé la mort de six employés d'Eastway Tank, alors qu'un septième employé a été transporté à l'hôpital et a été transféré dans un centre de réadaptation pour les personnes se remettant de blessures permanentes. Plusieurs enquêtes sont en cours à l'heure actuelle. Une fois les rapports d'enquête examinés, Shawna suggère que l'ACIC pourrait souhaiter partager les résultats et les principales conclusions avec ses membres, le cas échéant, afin de leur rappeler pourquoi nous avons adopté les principes et l'éthique de la Gestion responsable<sup>MD</sup>.

## **2. Examen des résultats de l'enquête de 2021 du Comité consultatif national**

Shawna partage les résultats de l'enquête de 2021 du Comité consultatif national, ceux-ci étant similaires à ceux de l'année dernière. En général, les membres du Comité consultatif national apprécient les rencontres préalables à la réunion pour discuter de l'ordre du jour et estiment que Shawna anime les réunions virtuelles avec compétence et professionnalisme. Les suggestions d'amélioration comprennent : l'encouragement de discussions plus critiques pour remettre en question et faire progresser les actions et l'incidence de l'ACIC; l'inclusion de plus de discussions en petits groupes; et un soutien accru de l'ACIC dans l'établissement de l'ordre du jour.

Autres commentaires

- Inclure plus d'avis d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) dans le Comité consultatif national et plus de points à l'ordre du jour qui concernent la transformation durable de l'industrie (p. ex. la chimie verte, l'économie circulaire, la santé et la toxicité des communautés, les bioplastiques, etc.)
- Si le Comité consultatif national n'est plus centré sur l'« ADN » de l'ACIC (la Gestion responsable<sup>MD</sup>), la dilution de ce mandat ne sera pas judicieuse à long terme.

Il convient de noter qu'un membre du Comité consultatif national a fait remarquer que les deux « autres commentaires » se contredisent. Le mandat du Comité consultatif national va au-delà de la Gestion responsable<sup>MD</sup>, ce qui est positif, car il est donc possible de fournir davantage de rétroaction dans plusieurs domaines importants. Le fait d'avoir des membres divers ayant des intérêts différents apporte des avantages à la Gestion responsable<sup>MD</sup> et à d'autres domaines axés sur la défense des intérêts. Les membres du Comité consultatif national font la suggestion générale de ramener les discussions aux considérations de la Gestion responsable<sup>MD</sup> tout en continuant à discuter d'un certain nombre de dossiers importants pour l'ACIC.

## **3. Stratégie de participation des collectivités**

### a) Aperçu du projet de participation des collectivités

Daniella Muhanzi présente une introduction au projet d'engagement communautaire de l'ACIC, qui s'inscrit dans les priorités stratégiques 2022 de la Gestion responsable<sup>MD</sup>. Plus précisément, les conversations et les entretiens avec les membres de l'ACIC et les membres du Comité consultatif national ont mis en évidence la nécessité de fournir un soutien supplémentaire dans ce domaine. L'objectif de ce projet est de développer des outils et des documents d'orientation modernes pour soutenir l'engagement des membres envers la communauté par le biais de la Gestion responsable<sup>MD</sup> et de l'amélioration continue.

Les principaux éléments du projet sont :

- travailler avec l’American Chemistry Council (ACC) pour partager les ressources;
- organiser un Café du monde avec les vérificateurs, le Comité consultatif national et les membres du comité consultatif des collectivités;
- partager les meilleures pratiques avec les membres de l’ACIC.

b) Proposition du Café du monde

Shawna présente une proposition pour accueillir un « Café du monde » (une conversation sur l’engagement communautaire). Un Café du monde relie les idées d’un grand groupe pour accéder à l’« intelligence collective » des participants et pour comprendre ou apprendre en se basant sur de multiples points de vue. L’accent est mis sur l’exploration ou l’innovation par thèmes plutôt que sur la résolution de problèmes. Le format est principalement conçu comme un forum pour la pensée créative et ouverte et ne convient pas aux scénarios où il y a une réponse ou une solution bien précise.

Proposition

- animateurs en ligne : le personnel de l’ACIC
- Participants en ligne : approche inclusive
  - Les membres du Comité consultatif national
  - Les membres actuels et anciens du Conseil consultatif des collectivités de tout le Canada
  - Les membres du Conseil consultatif des collectivités d’autres industries
  - Les vérificateurs
- Questions
  - Décrivez ce que signifie pour vous une collectivité sûre.
  - Comment les membres de l’ACIC peuvent-ils mieux mobiliser et informer les résidents en cas d’urgence?
  - Comment les entreprises membres peuvent-elles encourager la participation du public et le dialogue dans leurs communautés d’exploitation?
  - Les conseils consultatifs des collectivités demeurent-ils un modèle efficace de dialogue entre les communautés et les entreprises?
  - Comment les entreprises peuvent-elles rehausser ou revigorer les conseils consultatifs des collectivités existants? Note : Les questions ont été affinées par l’ACIC pour leur présentation au Café du monde.
- Processus
  - Les participants sont répartis en divers groupes
  - Une question est posée au groupe
  - Les gens parlent ouvertement et apportent leurs avis
  - Les participants se déplacent sur la plateforme
  - Les commentaires sont recueillis sur un tableau blanc virtuel
  - Les thèmes sont cernés et mis en évidence
  - Les prochaines étapes sont élaborées
- Résultats : les résultats du Café du monde soutiendront la stratégie de participation des collectivités plus large que l’ACIC a lancée. En apportant des idées et des contributions pertinentes à la phase de recherche du projet, les rétroactions surgissant du Café du monde soutiendront la création d’outils, de ressources et de meilleures pratiques pour les entreprises membres de l’ACIC.

Les membres du Comité consultatif national accueillent favorablement la proposition, et l'un d'entre eux suggère d'utiliser la plateforme « Mural ». Certains membres du Comité consultatif national indiquent qu'ils ont déjà participé à un Café du monde, mais en personne. Un autre membre du comité indique qu'il y a actuellement des discussions similaires dans le centre industriel – le partenariat de collaboration de la vie au cœur du territoire met en place un comité pour relancer la discussion sur une base régionale.

#### 4. Mise à jour sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI)

Jeff Stevens partage une mise à jour de l'avancement du développement du code d'EDI. La première phase est maintenant terminée. Elle comprenait la mise à jour du principe de Gestion responsable<sup>MD</sup>, le développement d'éléments du Code des opérations et l'élaboration d'une approche des définitions d'équité, de diversité et d'inclusion. La deuxième phase est en cours. En termes de progrès, le langage du Code des opérations a été modifié, mais il reste encore du travail à faire sur la révision des codes de gestion et de responsabilité et la mise à jour de l'annexe A. Voir le résumé du sujet inclus dans le matériel de prélecture de la réunion pour plus de renseignements.

##### Prochaines étapes

- Sollicitation et intégration de la rétroaction des vérificateurs et des groupes de direction
- Approbation en principe de la phase 2 par le conseil d'administration (février 2022)
- Approbation du conseil d'administration (avant octobre 2022)
- Engagement d'experts externes pour :
  - faire l'analyse comparative et l'analyse des attentes collectives
    - démontrant la performance de l'industrie en matière d'EDI
  - établir les meilleures pratiques et les mécanismes de partage
    - déterminant les mécanismes de partage des meilleures pratiques et fournissant peut-être un forum aux petites entreprises qui ont des ressources limitées
  - fournir des documents d'orientation

**Commentaire :** Un membre du comité énonce que le matériel présenté semble raisonnable et que le langage utilisé est clair. Il est également relevé que les codes doivent être « testés » pendant un certain temps et que des ajustements peuvent être nécessaires après leur mise en œuvre.

**Question :** Un membre du comité énonce qu'il n'est pas convaincu par le terme « intervenants ». Plusieurs membres notent également qu'ils ne voient pas d'éléments particuliers aux intervenants internes (p. ex. les employés). Existe-t-il des codes d'EDI pour le personnel et les opérations internes?

- Jeff répond que les codes des opérations couvrent ce sur quoi les membres ont un contrôle direct dans leurs opérations quotidiennes, les ressources humaines étant un exemple qui concerne la dotation en personnel et les entrepreneurs. Les codes de responsabilité sont davantage axés sur les composantes externes et la participation des collectivités.

#### 5. Mise à jour de la défense des intérêts

- a) Changement climatique et qualité de l'air

Christine Nahas fait le point sur la défense des intérêts liés au changement climatique et à la qualité de l'air. L'ACIC soumet des commentaires sur un certain nombre de consultations des derniers mois, notamment :

- un document de consultation sur les modifications apportées au règlement sur le système de tarification fondé sur le rendement, qui définit les règles du système fédéral de tarification du carbone industriel;
- une consultation sur l'intention du gouvernement d'explorer le potentiel des ajustements à la frontière pour le carbone;
- un processus de consultation pour le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada, dans le cadre de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité, publiée par ECCC;
- une recommandation de l'industrie, menée par l'ACIC, au Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) concernant les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) et les compétences provinciales.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principaux messages issus de ces consultations :

- Réaliser les engagements du gouvernement fédéral à atteindre l'objectif de zéro émission nette de carbone pour l'ensemble du Canada d'ici 2050 nécessitera des solutions chimiques. Notre industrie fournit des solutions aux problèmes les plus difficiles du monde.
- L'industrie chimique estime que le changement climatique est un problème urgent et nous nous engageons à travailler avec les gouvernements pour garantir qu'il soit traité efficacement.
  - Le gouvernement fédéral doit s'assurer d'une collaboration efficace et significative avec l'industrie pour développer des solutions servant à atteindre la carboneutralité, avec des délais raisonnables pour l'industrie.
- Les membres de l'ACIC explorent activement les voies de la décarbonisation et les nouveaux investissements.
  - Plusieurs de nos membres ont pris des engagements en matière de réduction des émissions et de carboneutralité.
- Rehausser l'image de la Gestion responsable<sup>MD</sup>. Notre engagement envers son éthique et ses principes signifie que nous nous concentrons sur l'amélioration de la société, de l'environnement et de l'économie, que nous faisons ce qu'il faut et que nous sommes perçus comme faisant ce qu'il faut.

Prochaines étapes :

- L'ACIC défendra les intérêts de solutions basées sur les plastiques et la chimie dans le cadre de la stratégie gouvernementale de carboneutralité et du Plan de réduction des émissions pour 2030, et en tant que base pour la mise en œuvre de stratégies sectorielles plus larges de carboneutralité.
- L'ACIC agira sur les initiatives clés du Plan de réduction des émissions pour 2030, notamment la transition vers un réseau électrique carboneutre d'ici 2035 et le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier.
- L'ACIC continuera à s'impliquer dans l'examen du système de tarification fondé sur le rendement fédéral et à plaider pour le recyclage des revenus provenant de la conformité au carbone vers l'industrie afin qu'ils soient investis dans la carboneutralité, ce qui aidera à décarboniser efficacement l'industrie existante au Canada, tout en protégeant les emplois dans le secteur de la fabrication.
- L'ACIC continuera de participer aux consultations sur les ajustements à la frontière pour le carbone au fédéral et au provincial. Les mesures de protection contre les fuites de carbone pour les industries à forte consommation d'énergie et exposées au commerce (y compris les produits chimiques) sont essentielles et doivent faire partie de la politique climatique du Canada pour maintenir la compétitivité des fabricants canadiens.

- L'ACIC coprésidera le groupe d'utilisateurs d'hydrogène du gouvernement fédéral afin de contribuer à l'élaboration des stratégies gouvernementales en matière d'hydrogène et de climat. De plus, l'ACIC soutiendra les stratégies et programmes provinciaux en matière d'hydrogène en veillant à ce qu'ils soient liés aux initiatives fédérales.

**Question :** Un membre du comité note que le changement climatique et l'économie circulaire pour les plastiques se croisent. Y a-t-il des domaines particuliers de votre défense des intérêts du changement climatique et de la qualité de l'air qui se relient?

- L'ACIC est consciente de ce chevauchement et a élaboré un [document d'orientation](#) qui traite du croisement entre le changement climatique et l'économie circulaire pour les plastiques. Notre approche avec le gouvernement propose que les plastiques et la chimie soient à disposition pour aider à la transition vers la carboneutralité, et cela ne peut se faire sans nous.

b) Modernisation de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE)

Danielle Morrison a fait le point sur l'examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE), en commençant par un aperçu de la Loi et de l'historique législatif avant de faire le point sur le projet de loi S-5 récemment présenté.

**Projet de loi C-28, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé**

Le 9 février 2022, la ministre Guilbeault et le ministre Duclos ont présenté le projet de loi S-5 au Sénat. La présentation d'un projet de loi au Sénat d'abord plutôt qu'à la Chambre des communes est rare, mais pas inhabituelle. Le projet de loi a été présenté au Sénat afin d'aller de l'avant alors que la Chambre des communes se concentre sur la réalisation des [engagements des 100 premiers jours](#) des libéraux.

Le projet de loi S-5 se concentre particulièrement sur la reconnaissance du droit à un environnement sain tel que prévu par la Loi et sur le renforcement du régime de gestion des produits chimiques du Canada. Le projet de loi a été initialement présenté au 43<sup>e</sup> Parlement en avril 2021 sous le nom de projet de loi C-28, mais il est mort au Feuilleton lorsque le Parlement a été dissous le 15 août 2021. Le projet de loi S-5 est identique au projet de loi C-28, qui a été déposé à la Chambre des communes en avril dernier, à deux exceptions près :

- 1) Deux éléments supplémentaires sont énumérés à la fin de l'annexe 1, partie 2. Ce sont des éléments qui ont été ajoutés à l'annexe 1 après le dépôt du projet de loi C-28.
- 2) Des changements mineurs aux éléments formels d'introduction du projet de loi en raison de son introduction au Sénat plutôt qu'à la Chambre des communes.

Danielle a fourni quelques détails sur les principales modifications du projet de loi (voir le matériel de la réunion pour de plus amples renseignements), ainsi que les perspectives externes de divers partis politiques et organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE).

En ce qui concerne le processus législatif, ce projet de loi sera soumis à un processus légèrement différent de celui du projet de loi C-28 ou de tout autre projet de loi de la Chambre des communes. Un projet de loi passe par cinq étapes au cours de son cheminement au Sénat (première et deuxième lecture, étude effectuée par les comités, rapport et troisième lecture). Le processus législatif exige que le Sénat et la Chambre des communes adoptent le même projet de loi avant la sanction royale. Le projet de loi doit donc être envoyé à la Chambre des communes après la troisième lecture au Sénat.

Prochaines étapes

- L'ACIC continuera à s'engager dans le processus législatif et commence à sensibiliser les dirigeants du Sénat et les membres du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.
- Une lettre bilingue a été envoyée au Sénat pour exposer notre position.
- Une série de points de discussion sera distribuée aux sénateurs pour leur permettre de se familiariser avec la LCPE et son Plan de gestion des produits chimiques de référence.
- Une présentation officielle au Sénat est en cours de préparation et sera examinée par le comité de gestion technique et d'autres comités pertinents de l'ACIC.
- L'ACIC continuera à collaborer avec d'autres partenaires industriels et, dans la mesure du possible, avec les ONGE, afin de parvenir à des modifications pragmatiques et fondées sur les risques.

**Commentaires :** Un membre du Comité a souligné l'importance de l'harmonisation, surtout si d'autres pays signalent un produit chimique, et du respect des normes pour les importations dans notre monde globalisé.

- L'ACIC a noté que la LCPE comprend des déclencheurs pour la réévaluation d'un produit chimique s'il y a des preuves de danger, mais il n'y a pas de déclencheur inverse pour réévaluer un produit chimique qui est déjà inscrit à l'annexe 1 lorsqu'il y a de nouveaux renseignements scientifiques qui réfutent l'inscription. L'ACIC préconise ces éléments, ainsi que l'exportation de l'approche nord-américaine fondée sur les risques vers d'autres pays afin de s'assurer que les importateurs sont tenus de respecter les mêmes normes que les entreprises qui fabriquent des produits au Canada.

**Question :** Dans le cadre du plaidoyer, y aura-t-il une formation pour les élus afin de comprendre les chevauchements avec les niveaux provinciaux?

- Oui, il s'agit d'un point important en ce qui concerne la qualité de l'air. Nous recommandons de veiller à ce que la gestion de la qualité de l'air continue d'être coordonnée par le Conseil canadien des ministres de l'environnement et par le système multilatéral de gestion de la qualité de l'air, qui a été loué par l'industrie, les intervenants des ONGE et les fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

**Question :** La LCPE parle-t-elle de l'exposition à plusieurs produits chimiques à la fois?

- Oui, le projet de loi S-5 comprend une modification au préambule pour reconnaître l'importance de tenir compte des populations vulnérables dans les évaluations des risques et de minimiser les risques posés par les effets cumulatifs des substances toxiques. En ce qui concerne cette modification, l'ACIC estime que la LCPE devrait continuer à adopter une approche habilitante plutôt que de devenir trop prescriptive. L'ACIC est favorable à l'idée de permettre aux évaluateurs experts d'utiliser leur jugement concernant l'incorporation des effets cumulatifs dans une évaluation des risques. En codifiant ces attributs d'évaluation des risques dans la loi, on risque de figer la loi dans le temps alors que les méthodologies fondées sur une nouvelle approche (MNA) continuent d'évoluer.

c) Les plastiques

Christa Seaman a fourni une série de mises à jour sur les efforts de plaidoyer de la Division des plastiques, notamment les consultations et le Fonds d'innovation et d'infrastructure pour une économie circulaire des plastiques, ainsi que la mise en œuvre de l'Opération Balayage<sup>MC</sup>.

### Mise à jour sur les consultations

Consultations actuelles	Consultations prévues
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de Règlement interdisant les plastiques à usage unique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étiquetage</li> </ul>

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse aux directives sur les solutions de remplacement aux plastiques</li> <li>• Avis d'opposition demandant la constitution d'une commission de révision</li> <li>• Consultation sur le recyclage faisant appel à des techniques avancées de l'Ontario</li> <li>• Programme de responsabilité élargie des producteurs du Québec</li> <li>• Exigences minimales en matière de contenu recyclé pour certains produits</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Norme nationale sur la certification et la traçabilité des plastiques recyclés dans les produits</li> </ul> |
|--|--|

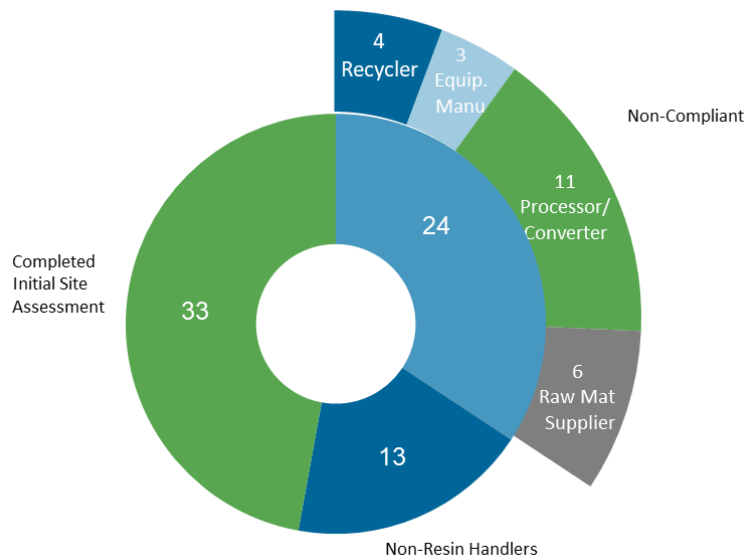
### **Mise à jour sur le Fonds d'innovation et d'infrastructure pour une économie circulaire des plastiques**

- La déclaration d'intérêt (DI) a été soumise au Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) à la fin du mois d'août 2021, et de l'information supplémentaire a été fournie en novembre 2021
- Suite à un plaidoyer intensif de l'ACIC :
  - Le programme de la campagne électorale du Parti libéral pour l'automne 2021 comprend un fonds pour le recyclage de 100 millions de dollars.
  - Les lettres de mandat de décembre 2021 des ministres Champagne et Guilbeault comprennent un engagement à établir un fonds de recyclage.
- Engagement continu avec le gouvernement fédéral pour confirmer leur engagement dans le budget de printemps 2022.
- Examen de la possibilité pour une organisation tierce indépendante d'être partenaire en tant qu'agent de mise en œuvre du fonds.
- Discussions préliminaires avec Circular Materials (organisation de responsabilité des producteurs pour les propriétaires de marques en Ontario) – intérêt marqué pour le soutien de cette initiative.

### **Opération Balayage : mise à jour sur la mise en œuvre**

Christa a fait le point sur l'Opération Balayage, un programme de gestion environnementale mené par l'industrie pour empêcher les granules, les flocons et les poudres de plastique de pénétrer dans l'environnement pendant les processus commerciaux et de transport. La mise en œuvre de l'Opération Balayage est une condition d'adhésion à la Division des plastiques de l'ACIC. Voir ci-dessous pour une ventilation de l'état d'avancement de la mise en œuvre.





### Présentation de l'ACIC sur l'interdiction des plastiques à usage unique

Christa a présenté un résumé des commentaires de l'ACIC concernant les interdictions des plastiques à usage unique, en se basant sur les thèmes suivants (voir les documents de la réunion pour de plus amples renseignements) :

- Les programmes de responsabilité élargie des producteurs répondent à de nombreuses préoccupations concernant la gestion après utilisation des plastiques à usage unique.
- Extension de la portée des interdictions au-delà de ce qui a été inclus dans les consultations d'octobre 2020.
- Des technologies et des processus novateurs existent déjà pour gérer efficacement de nombreux éléments cernés dans le projet de règlement.
- Les considérations commerciales et économiques ont été grandement sous-estimées et minimisées.
- L'évaluation environnementale stratégique ignore les analyses critiques du cycle de vie des articles et surestime les répercussions en aval.
- L'analyse coûts-avantages accorde trop d'importance aux avantages subjectifs non monétisés procurés par une plus grande jouissance des biens et services des écosystèmes.
- Le test pour déterminer les plastiques à usage unique n'est pas basé sur la science ou la performance environnementale.
- Entrée en vigueur
- Agir et innover pour lutter contre les déchets plastiques

**Question** : Qui d'autre soutient vos recommandations?

- L'ACIC a indiqué qu'elle collabore avec d'autres associations et les gouvernements provinciaux pour partager les préoccupations et obtenir un soutien pour nos recommandations. Il existe une coalition pour la durabilité des plastiques qui se réunit toutes les deux semaines pour partager les soumissions, les présentations, etc. L'American Chemistry Council (ACC) a également été un partenaire utile et a mobilisé un certain nombre d'associations pour offrir une voix coordonnée.

**Question** : Pouvez-vous fournir plus de renseignements sur le programme de certification du Bureau de normalisation du Québec (BNQ)?

- Le Conseil canadien des normes, ECCC et l'ACIC financent une norme nationale pour la certification et la traçabilité des plastiques recyclés dans les produits et participent à son élaboration. Ces travaux seront menés par le BNQ, un organisme national de normalisation au Canada. Un comité technique a été formé pour exécuter un plan de travail de deux ans, avec pour mandat d'établir des méthodes pour calculer le contenu recyclé en tant que pourcentage des produits résultants; de déterminer comment le plastique recyclé utilisé dans les produits résultants sera tracé dans la chaîne d'approvisionnement; et d'informer les exigences d'étiquetage sur les produits. Le comité est représenté dans trois catégories :
  - **Fournisseurs** : Opérateur de centre de tri, opérateur de collecte de plastique post-consommation, recycleurs, négociants, transformateurs chimiques/fabricants de résine à partir de matières premières recyclées.
  - **Utilisateurs** : Transformateurs, injection de plastique, moulage par soufflage, thermoformage, extrusion, propriétaires de marques, etc.
  - **Intérêt général** : Autorités réglementaires (fédérales ou provinciales), groupes de promotion de l'environnement et associations industrielles.

**Commentaires** : Un membre du comité a fait des commentaires sur le document d'orientation pour le choix des solutions de rechange aux plastiques à usage unique, en se concentrant sur la nécessité de prendre en compte les différences d'intrants énergétiques lors de la substitution.

## 6. Ébauche d'ordre du jour de la réunion en personne

Comme les membres ont été durement touchés par le variant Omicron, un certain nombre d'entreprises n'ont pas encore rouvert leurs portes aux visiteurs et il a été recommandé d'organiser une réunion du Comité consultatif national en personne en septembre plutôt qu'en mai. L'ACIC a partagé une ébauche d'ordre du jour potentiel pour une réunion en personne à Sarnia les 28 et 29 septembre qui pourrait coïncider avec la réunion d'automne du groupe de direction de l'Ouest de l'Ontario le deuxième jour. Étant donné qu'un certain nombre de membres du conseil d'administration font également partie de ces groupes de direction, ce serait également l'occasion d'alimenter le conseil d'administration et d'avoir des discussions importantes avec des membres de la direction. Tous les membres participants du Comité consultatif national ont approuvé le plan proposé.

## 7. Prochaine réunion et table ronde

Avant la réunion en personne de septembre, une réunion virtuelle est provisoirement prévue en mai 2022. Pour conclure la réunion de février, les membres du comité ont été invités à partager quelques éléments clés et des mises à jour sur leur propre travail.

**Ron** a déclaré qu'il se préparait pour les élections provinciales qui auront lieu cet été en Ontario ainsi que pour les élections municipales.

**Jane** a souligné les récentes perturbations en Colombie-Britannique, c.-à-d. les feux de forêt de l'été, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement dues à la COVID-19, de nombreux navires du port de Los Angeles se rendant plutôt à Vancouver, et la tempête majeure qui a coupé tous les accès à Vancouver (rail et autoroute).

**Chris** prépare des élections provinciales en Ontario et publiera le budget avant la fin du mois de mars. Le gouvernement de l'Ontario travaille également à la création d'une réglementation concernant l'introduction de granules dans l'environnement. Les membres de la Division des plastiques non membres de l'ACIC ne sont pas engagés dans l'Opération Balayage<sup>MC</sup>. Ils essaient donc d'obtenir des exigences minimales pour les entreprises travaillant avec des granulés de plastique et la reconnaissance de l'Opération Balayage<sup>MC</sup> comme équivalent réglementaire. Chris travaille également sur le projet Great Lakes Plastics Clean Up, en prenant de l'expansion aux États-Unis et en trouvant d'autres sites du côté canadien (recherchez une occasion dans l'Est du Canada pour le prochain site). Enfin, Pollution Probe travaille sur un projet passionnant au zoo de Toronto : il s'agit de remplacer l'asphalte traditionnel par du plastique recyclé, transformé en sentier en plastique, et de permettre aux visiteurs de parcourir la chaîne de valeur du plastique en s'arrêtant à diverses stations éducatives en cours de route pour présenter les avantages, les inconvénients et les solutions. L'asphalte a été fourni par GreenMantra, membre de l'ACIC.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été ajournée à 16 h 30 (HE).